



## Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22  
Fax 032 955 12 19  
Compte de chèques 23-421-3  
Courriel: info@montfaucon.ch  
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

# Commentaires sur le budget 2018

## Compte de fonctionnement

### Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2016 SOLDE	BUDGET 2017 SOLDE	BUDGET 2018		SOLDE
			CHARGES	REVENUS	
1. Administration générale	173'335.20	175'850.00	254'050.00	-65'050.00	189'000.00
2. Travaux publics	49'042.35	47'250.00	171'100.00	-103'000.00	68'100.00
3. Aff. juridiques, police, militaires	1'460.00	1'800.00	3'650.00	-1'850.00	1'800.00
4. Hygiène publique	4'450.00	4'700.00	4'450.00	0.00	4'450.00
5. Instruction, formation, culture	768'523.70	730'350.00	753'300.00	-7'800.00	745'500.00
6. Aide sociale et santé publique	376'334.35	442'030.00	414'430.00	-8'300.00	406'130.00
7. Economie publique	21'789.40	23'250.00	22'850.00	0.00	22'850.00
8. Finances	169'975.36	-41'530.00	244'620.00	-98'750.00	145'870.00
9. Impositions	-1'614'359.75	-1'368'000.00	35'000.00	-1'596'800.00	-1'561'800.00
10. Services communaux	0.00	0.00	559'050.00	-559'050.00	0.00
<b>Totaux</b>			<b>2'462'500.00</b>	<b>2'440'600.00</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>-49'449.39</b>	<b>15'700.00</b>			<b>21'900.00</b>

#### 1. Autorités, administration générale

Personnel et charges sociales : Selon l'échelle des traitements, le personnel communal a droit à une annuité supplémentaire en 2018. La diminution des charges des allocations familiales occasionnent obligatoirement une augmentation des cotisations aux assurances sociales. Les cotisations du personnel communal à la Caisse de Pension sont revues pour 2018 afin d'appliquer les mêmes règles que le Canton.

Frais administratifs : L'entrée en vigueur du nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) prévue pour le 01.01.2019 doit être mis en place avant l'automne 2018 afin de pouvoir préparer le budget 2019. Les coûts de cette application ainsi que l'assistance à la formation sont estimés à Fr. 7'500.00.

Produit des émoluments : Le produit des émoluments est estimé à Fr. 4'900.00.

**L'excédent de charges du compte « Autorités-Administration générale » se monte à Fr. 189'000.00.**

## **2. Travaux publics, aménagement**

Entretien des routes : L'achat d'une remorque pour le service de voirie coûtera Fr. 4'500.00. Les frais pour l'entretien ordinaire du réseau des routes communales sont évalués à Fr. 15'000.00. Un supplément de Fr. 25'000.00 est prévu au titre de participation communale à la poursuite de la réfection de la route des Montbovats effectuée par le Canton. Les frais de déneigement confiés à des entreprises privées s'élèvent à Fr. 16'000.00. L'imputation des traitements du personnel de voirie dans les différents services communaux sont estimés à Fr. 54'100.00.

Eclairage public : Les travaux d'assainissement de l'éclairage public ont permis de constater une diminution importante de la consommation d'énergie qui est passée de 90'000 kWh en 2014 à 57'000 kWh en 2017. La redevance versée par les BKW s'élève à Fr. 26'000.00.

Cadastre : Les frais pour la mise à jour des documents cadastraux ainsi que pour la mensuration cadastrale de même que les contributions des propriétaires fonciers laisse apparaître un bonus de Fr. 12'300.00.

**L'excédent de charges du compte « Travaux publics-Aménagement » se monte à Fr. 68'100.00.**

## **3. Police, militaire, défense civile**

Protection civile : Suite à la réorganisation de la Protection civile, notre participation aux frais cantonaux se monte à Fr. 3.00 par habitant. Cette somme est prélevée sur le fonds de réserve.

**L'excédent de charges du compte « Police-militaire-défense civile » se monte à Fr. 1'800.00.**

## **4. Hygiène publique**

Arrondissements de sépulture : La contribution pour l'Arrondissement de Montfaucon s'élève à Fr. 4'150.00. Celle pour l'Arrondissement de St-Brais à Fr. 300.00.

**L'excédent de charges du compte « Hygiène publique » se monte à Fr. 4'450.00.**

## **5. Instruction, formation et culture**

Ecole primaire : Les frais pour le renouvellement des nouveaux moyens d'enseignement sont moins élevés d'où une diminution de la rubrique « Matériel scolaire ». Les frais de transports scolaires sont estimés à Fr. 125'000.00 selon les indications du Canton. Les frais d'écologies à verser à la commune de St-Brais pour les élèves de Montfaucon fréquentant la classe 3P-4P de St-Brais sont estimés à Fr. 7'000.00. En contrepartie, la commune de St-Brais nous verse Fr. 5'000.00 pour ses élèves venant à Montfaucon.

Bâtiments et place d'école : Une révision des engins de gymnastique de la halle est prévue en 2018 pour Fr. 2'500.00. Une autre révision des installations scéniques coûtera Fr. 3'000.00. La commande des pellets pour le chauffage du complexe scolaire est estimé à Fr. 9'000.00. Les frais d'entretien du complexe scolaire sont évalués à Fr. 8'000.00.

Ecole secondaire : Les frais d'écologies pour l'école secondaire des Breuleux augmentent à Fr. 62'000.00 en raison d'un nombre d'élèves plus élevé.

Ecole infantine : Les écologies facturés à la commune de St-Brais se montent à Fr. 1'500.00.

Répartition des charges, formation, culture : Les charges liées à l'enseignement totalisent Fr. 463'000.00 après déduction des frais de transports scolaires qui sont admis à la répartition des charges. Les frais du Bibliobus augmentent en raison d'une hausse du tarif des frais de stationnement de Fr. 10.00/h.

**L'excédent de charges du compte « Instruction-formation-culture » se monte à Fr. 745'500.00.**

## **6. Aide sociale et santé publique**

Aide sociale : Les dépenses prévues pour les bénéficiaires de l'aide sociale se montent à Fr. 45'000.00.

Répartition des charges de l'aide sociale : Au vu des prestations d'assistance sociale versées en 2017, notre participation à la répartition des charges est estimée à Fr. 157'000.00.

Participation communale aux PC et caisse-maladie : La participation de la commune aux frais des prestations complémentaires à l'AVS et AI ainsi qu'à la réduction des primes de l'assurance-maladie se monte à Fr. 175'000.00, ceci en raison d'une constante augmentation des charges.

Office du chômage : Notre participation aux mesures cantonales en faveur des chômeurs en fin de droit, mesures contre le chômage et alimentation du fonds cantonal pour l'emploi est inchangée à Fr. 18'500.00.

Office du logement : Les subventions pour la création de nouveaux logements sont estimées à Fr. 7'500.00. Depuis l'entrée en vigueur du règlement le 01.01.2008, la commune a déjà versé près de Fr. 205'000.00 de subventions.

**L'excédent de charges du compte « Aide sociale-santé publique » se monte à Fr. 406'130.00.**

## **7. Economie publique**

Tourisme : La contribution à la Société d'Embellissement s'élève à Fr. 6'000.00. Les contributions en faveur du Parc du Doubs et de Jura Tourisme se montent à Fr. 3.00 par habitant. Notre participation à la répartition des charges liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les transports publics est estimée à Fr. 9'500.00. La contribution aux frais de fonctionnement du Centre de déchets carnés s'élève à Fr. 2'500.00.

**L'excédent de charges du compte « Economie publique » se monte à Fr. 22'850.00.**

## **8. Finances**

Intérêts : Les intérêts des dettes totalisent Fr. 36'670.00, soit une diminution de Fr. 7'400.00 par rapport au budget 2017 en raison du renouvellement d'un emprunt à de meilleures conditions d'intérêts.

Amortissements, réserves : Les amortissements des dettes se montent à Fr. 100'000.00.

Pâturages : Le budget des pâturages de Montfaucon est inchangé par rapport à celui de 2016 et il prévoit un prélèvement de Fr. 3'950.— sur le Fonds de réserve. Celui de Montfavergier prévoit un versement de Fr. 4'100.— sur le Fonds de réserve.

Subventions et contributions : Notre participation au Syndicat GLM reste fixée à Fr. 5'000.00. Celle à la Paroisse catholique est de Fr. 2'800.00 et celle au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes se chiffre à Fr. 31'500.00.

Rendement des immeubles : Le rendement total des immeubles est pratiquement inchangé par rapport au budget 2017.

Prélèvements, réserves, provisions : Aucun prélèvement dans la réserve « péréquation financière » faite en 2013 n'est prévu en fonction du versement des prestations calculées par le Canton pour 2018.

**L'excédent de charges du compte « Finances » se monte à Fr. 145'870.00.**

## **9. Impositions**

Les rentrées fiscales totalisent un montant global de Fr. 1'561'800.00. Les impôts des personnes physiques totalisent Fr. 1'070'000.00 ; les impôts à la source Fr. 5'000.00 ; les impôts des frontaliers Fr. 40'000.00 ; ceux des personnes morales Fr. 16'700.00 et les taxes immobilières Fr. 114'000.00. Les variations d'impôts des années antérieures totalisent Fr. 32'000.00. Les partages d'impôts laissent un produit de Fr. 1'000.00. Les éliminations d'impôts et les corrections de taxations se montent à Fr. 30'000.00. Les gains en capital et immobiliers se chiffrent à Fr. 30'000.00. Les taxes de séjour rapportent Fr. 25'500.00. La contribution en matière de péréquation financière s'élève à Fr. 254'600.00.

**L'excédent de produits du compte « Impositions » se monte à Fr. 1'561'800.00.**

## **10. Services communaux**

Ordures : Les frais pour l'incinération et le transports des déchets sont estimés à Fr. 47'000.00 ; ceux pour l'élimination du verre, du carton et des cassons à Fr. 15'000.00. La contribution au fonds cantonal des déchets est de Fr. 2'500.00 Le compte boucle par un versement de Fr. 2'000.00 au fonds de réserve.

Service du Feu : Le service du feu boucle à l'équilibre avec un total de charges et de produits de Fr. 25'500.00.

STEP : L'achat de matériel courant et l'entretien des installations se chiffrent à Fr. 28'000.00. Les charges principales sont l'énergie Fr. 18'000.00, les primes d'assurances Fr. 4'100.00, l'élimination des boues Fr. 5'000.00, la taxe fédérale sur les eaux usées Fr. 4'000.00, l'attribution au Fonds de renouvellement des installations Fr. 10'000.00 et les imputations internes du personnel Fr. 46'000.00. Concernant les produits, il s'agit des taxes d'épuration pour Fr. 78'000.00, les taxes de raccordements des particuliers Fr. 25'000.00. Le compte de la STEP boucle par un versement de Fr. 2'000.00 au fonds de réserve.

Eaux : L'achat d'eau au SEF est estimé à Fr. 134'000.00. L'entretien des installations et des réservoirs à Fr. 39'000.00 suite à l'installation du système LORNO pour le contrôle du réseau d'eau. Les intérêts et amortissements des dettes totalisent Fr. 16'200.00. Le produit de la fourniture de l'eau se monte à Fr. 203'000.00, celui de la taxe des compteurs d'eau à Fr. 5'500.00. De par la mise en application future de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux, le compte boucle par un versement de Fr. 2'000.00 au fonds de réserve.

Forêts : Le compte des forêts présente un bénéfice de Fr. 5'900.00.

## **Compte des investissements**

Les investissements prévus concernent les honoraires d'ingénieurs pour les études des projets d'épuration des hameaux du Prépétitjean et des Sairains.

## **Endettement**

Au 31 décembre 2016, l'endettement communal brut s'élevait à Fr. 4'209'995.50, en diminution de Fr. 129'846.35 par rapport à 2015. Cela représente une dette par habitant de Fr. 6'693.00. L'endettement communal net était de Fr. 2'755'606.66, soit Fr. 4'381.00 ar habitant.